



AXE 1 - Sortir de la crise et impulser collectivement les transformations sociales, économiques et écologiques des Pays de la Loire

Alors que notre pays se déconfiné progressivement, les risques d'aggravation de la crise économique et sociale sont loin d'être écartés. Nombre d'entreprises ont été profondément fragilisées et vont se retrouver dans les prochains mois en difficulté face au remboursement des prêts contractés. Selon l'U2P, 15 à 20 % des TPE/PME sont menacées de fermeture dans la région. Les associations, faiblement accompagnées par la Région, ont déjà dû licencier et pourraient être contraintes de le faire à nouveau.

Dans cette situation, le rôle de la Région est de protéger les emplois en étant puissamment aux côtés des entreprises et des associations dans cette sortie de crise. Son rôle est également d'accompagner la transformation du tissu économique régional pour anticiper les grandes mutations et le rendre plus résilient face aux crises de demain.

Pour le Printemps des Pays de la Loire, la Région doit profiter de la crise pour impulser, en lien avec les acteurs du territoire, une nouvelle vision de l'économie. Cette vision est pour nous fondée sur 4 principes cardinaux

La priorité donnée aux femmes et aux hommes ; à la formation, à l'accès à l'emploi, à la qualité du travail, à la mobilisation des compétences et de la créativité des femmes et des hommes. Cela implique également une lutte de tous les instants contre toutes les discriminations et pour l'égalité entre femmes et hommes.

La transition écologique et énergétique des entreprises et des filières de l'économie régionale. Cette transition est une trajectoire, avec des étapes progressives, elle passe par le développement de nouvelles activités et la transformation des entreprises et filières existantes. Elle concerne toutes les entreprises, toutes les filières et tous les territoires.

L'investissement dans l'innovation et la connaissance, clé de la réussite si nous voulons inventer les activités de demain, transformer l'existant, renforcer notre compétitivité, créer de la valeur et des emplois de qualité.

Notre priorité reste l'industrie, socle de notre tissu économique. Cette démarche passe notamment par un investissement massif dans la recherche.

La proximité, pour répondre aux besoins des populations et favoriser la relation avec les citoyens et consommateurs, valoriser les atouts de chaque territoire, faire le lien entre économie et formation, soutenir le monde associatif, social, sportif et culturel, faciliter la création d'activités et la coopération et l'entraide entre les acteurs économiques.

Une nouvelle méthode pour réussir la transformation de notre économie, relever le défi des nouvelles technologies comme de l'environnement, l'industrie, la santé ou le numérique

- **donner confiance aux acteurs** en libérant leur créativité et soutenant leurs projets,
- **faciliter les démarches** pour bénéficier d'un accompagnement
- **jouer collectif** et impliquer l'ensemble des acteurs, en valorisant les approches par filière
- **assumer le rôle d'une Région stratégique** et fixer un cap

Enfin, pour sauver les emplois, pour accompagner les entreprises, la Région ne pourra pas agir de façon isolée. Pour conduire ce plan, définir son budget, élaborer sa mise œuvre, nous mobiliserons davantage et collaborerons plus étroitement avec l'ensemble des partenaires institutionnels, au niveau local, national et européen.

Les femmes et les hommes, la priorité

- 1. Mettre en place un fonds anti-faillites de 200 millions d'euros pour protéger l'emploi et les TPE-PME.** Ce fonds sera abondé à hauteur de 40 millions d'euros par la Région et sera complété par la participation, de la place bancaire et de l'épargne citoyenne. Il viendra renforcer la structure financière des petites et moyennes entreprises, pour éviter les faillites pour des problèmes de trésorerie, sous la forme de prêts participatifs (prêts de long terme) et d'obligations convertibles. La gestion de ce fonds et l'instruction des dossiers seront coordonnées avec la Banque publique d'investissement.
- 2. Créer 50 000 contrats "Nouveau métier/ Nouvel emploi" pour les projets de reconversion professionnelle.** Nous financerons, en lien avec l'État, les projets de reconversion dans les secteurs dont les emplois sont menacés par les mutations mais également pour les projets personnels de réorientation, notamment via l'abondement des comptes personnels de formation. Une attention particulière sera portée aux métiers d'avenir, notamment dans la transition écologique, le numérique, la santé, et les métiers du lien social (assistants maternels, auxiliaires de vie, assistants sociaux etc.).
- 3. Conforter la démarche « former plutôt que licencier » pour préparer l'industrie de demain avec les salariés d'aujourd'hui.** Le dispositif actuellement mis en place sera élargi à tous les secteurs restant en sous-activité ou confrontés à des enjeux majeurs de transformation pour soutenir l'effort de formation des entreprises tout en gardant les salariés en emploi.
- 4. Former 50 000 jeunes décrocheurs du système éducatif et éloignés de l'emploi.** Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'insertion (Villes, Départements, Éducation nationale, acteurs associatifs, missions locales) en ayant pour ambition de permettre à chaque jeune en difficulté de bénéficier d'un accompagnement humain personnalisé afin de proposer à chacun une voie (retour en formation initiale, réorientation, formations, service civique, accueil ponctuel sous statut scolaire dans un CFA).
- 5. Ouvrir les aides du fonds résilience aux associations et créer un fonds "ESSentiel" régional de soutien à l'emploi associatif.** Le premier outil permettra d'apporter des aides en trésorerie, le second de soutenir les plans de relance des associations à la sortie du confinement.
- 6. Soutenir la création d'emplois verts et pourvus d'utilité sociale.** La Région s'engagera pleinement dans le soutien aux expérimentations locales des dispositifs "Territoire zéro chômeur de longue durée" et "un emploi vert pour tous". Elle apportera un soutien financier aux entreprises à but d'emplois via notamment l'abondement du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et fournira une aide en ingénierie (montage de dossiers, analyse des besoins, etc.) aux collectivités souhaitant s'engager dans ces démarches, afin de démultiplier ces initiatives sur le territoire.
- 7. Améliorer la visibilité des offres de formation destinées aux jeunes.** Nous nous appuyerons sur la plateforme choisirmonmétier-paysdelaloire.fr et améliorerons sa visibilité en développant une véritable stratégie d'information sur les réseaux sociaux, en créant une application dédiée et en facilitant l'utilisation de cette plateforme grâce à la mise en relation directe avec un conseiller sans prise de rendez-vous (tchat en ligne notamment).
- 8. Créer des plateformes de rencontres entre jeunes et employeurs.** Sur chaque territoire, la Région accompagnera l'émergence de plateformes d'employeurs (sur le modèle de l'Association pour le rapprochement école-entreprises dans le Choletais) afin de permettre une mise en relation directe entre les employeurs et les établissements, de permettre aux lycéens de découvrir le monde de l'entreprise, ainsi qu'aux étudiants et aux apprentis de rencontrer les employeurs de leur bassin de vie pour trouver un stage, premier emploi, contrat d'apprentissage etc.
- 9. Défendre le "droit au stage".** La Région défendra le droit de chaque jeune d'accéder à un stage professionnel en prenant en compte l'accueil de stagiaire dans le cadre de la conditionnalité des aides, ainsi qu'en rédigeant une "charte de l'accueil des jeunes en entreprise".

10. **Accompagner l'autonomie financière et l'insertion dans l'emploi des jeunes.** En lien avec les initiatives mises en place concernant le revenu de base des jeunes, la Région revalorisera les revenus des jeunes stagiaires de la formation professionnelle, ainsi que de ceux suivis par une mission locale régionale et bénéficiant de la "garantie jeune".
11. **Ajouter un volet emploi à l'agence régionale de développement économique.** L'agence régionale favorisera la mobilité inter-entreprises et le prêt de salariés, et organisera des forums de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Elle mènera aussi une mission de veille stratégique en animant les filières autour des enjeux de transition, en développant l'aide à la transmission des entreprises, en renforçant l'appui de la Région auprès des territoires les plus fragiles, ainsi qu'en identifiant en lien avec les entreprises les besoins de compétences à horizon 3-5 ans.
12. **Développer les offres de formation pour lutter contre l'illettrisme.** Ces offres de formations seront notamment destinées aux plus précaires, ainsi qu'aux mineurs isolés étrangers, aux nouveaux arrivants et aux demandeurs d'asile.
13. **Améliorer la qualité de vie au travail et en télétravail.** La Région soutiendra les actions d'amélioration des conditions de travail dans les entreprises en renforçant son partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués sur les questions de qualité de vie au travail et en télétravail (ARACT, syndicats, associations, etc.) et augmentera les formations à destination des chefs d'entreprise concernant la prévention des risques psychosociaux.
14. **Inclure pleinement l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans la stratégie économique de la Région.** Intégrer pleinement les enjeux liés à l'économie sociale et solidaire, tant sur les questions de développement du secteur que sur celles des conditions de travail des salariés, dans les schémas régionaux de développement économique et nommer un élu chargé de l'ESS afin de piloter les questions spécifiquement liées à ce secteur d'activité.
15. **Créer un guichet unique régional dédié pour aider les TPE-PME de l'ESS.** Accompagner et fluidifier le soutien économique et l'installation des porteurs de projets à l'échelon local.
16. **Développer les outils pour soutenir le développement des acteurs de l'ESS.** La Région soutiendra la création, la reprise et le développement d'activités en coopération (SCOP et SCIC), de chantiers d'insertion pour les chômeurs, et d'entreprises adaptées accueillant des publics en situation de handicap. Elle ouvrira son fonds anti-faillites aux entreprises de l'ESS pour leur permettre de bénéficier d'une aide en quasi-fonds propres.
17. **Mieux accompagner l'entrepreneuriat.** Par un soutien renforcé aux réseaux d'accompagnement et aux acteurs œuvrant dans le développement de l'entrepreneuriat, nous développerons la création d'entreprises dans des secteurs tels que l'éducation, les transports, la transition énergétique, l'économie circulaire, la santé, le numérique, etc. Nous soutiendrons le développement de l'entrepreneuriat féminin.
18. **Créer des réseaux locaux de la création d'entreprise dans les territoires prioritaires** (quartiers populaires et territoires ruraux fragilisés). Ces réseaux s'appuieront sur les acteurs traditionnels de la création mais aussi sur les réseaux associatifs locaux, qui renforcent l'accompagnement individuel des porteurs de projets. Les outils de financement seront renforcés pour ces publics qui ont moins de ressources initiales ou de garanties à présenter.
19. **Développer les aides « post-crétion » pour limiter les défaillances d'entreprises récemment créées.** Alors que de trop nombreuses entreprises nouvellement créées sont contraintes de fermer leurs portes quelques mois après le lancement de leur activité, nous souhaitons apporter un soutien financier et stratégique (conseil et expertise) les premières années suivant la création d'une entreprise.

Accélérer la transition écologique des entreprises et des emplois

- 20. Créer 100 000 emplois supplémentaires dans les secteurs de la transition écologique, du lien, de l'innovation d'ici la fin du mandat.** En investissant dans les filières d'avenir, dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans les énergies renouvelables, dans la transformation des filières industrielles actuelles, nous créerons des emplois durables et ancrés dans nos territoires.
- 21. Mettre en place un "Pass Renov" permettant aux particuliers de financer leurs travaux de rénovation énergétique sans impact sur leur budget.** Il s'agit de créer de nouveaux outils financiers pour permettre aux particuliers de ne pas avancer de dépenses et de rembourser les travaux de rénovation soit par les économies d'énergie réalisées, soit au moment de la revente du bien ou de la succession. Cette mesure implique un meilleur service de conseils aux particuliers et des groupes locaux d'entreprises du BTP, notamment artisanales, qui s'engagent dans une démarche de qualité. Afin de faciliter au maximum leurs démarches, les citoyens seront accompagnés par les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) que nous contribuerons à développer sur l'ensemble du territoire.
- 22. Adopter une stratégie industrielle régionale et élaborer en urgence des plans d'avenir et de transformation pour les filières industrielles (aéronautique, automobile, navale...) de la région.** Ces plans seront construits suite à l'organisation d'une conférence régionale partenariale avec l'ensemble des acteurs de l'industrie afin d'adopter une stratégie industrielle pour les Pays de la Loire. Ils permettront à la Région et ses partenaires de proposer une série de dispositifs adaptés à la défense de l'emploi, au soutien à l'innovation et à la transition du secteur industriel régional.
- 23. Créer une agence des investissements stratégiques et un "pack relocalisation ».** En suivant le modèle de l'initiative mise en place en Région Occitanie, l'agence soutiendra des projets de relocalisation portés par des entreprises régionales dans des secteurs clés pour la souveraineté de notre

territoire : l'alimentation, les transports, la santé, la transition climatique etc. L'agence organisera une prospection à l'international en lien avec les filières stratégiques régionales. Le "pack relocalisation" permettra plus spécifiquement de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin d'appuyer les entreprises dans la relocalisation de tout ou partie de leur activité (aides à l'investissement, aides à l'acquisition de foncier en lien avec les collectivités, conseil et expertise). A terme, la relocalisation des activités permettra également une réduction de l'impact carbone de la région, ainsi qu'un mode de production respectant des critères environnementaux stricts.

- 24. Se fixer l'objectif de "100 % lycées verts" et de "100 % des bâtiments régionaux verts".** Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique et de végétalisation des espaces intérieurs comme extérieurs.
- 25. Conditionner les aides régionales aux entreprises.** Ces aides seront conditionnées à un cadre de référence en matière d'emploi et de formation, de respect de l'environnement, de coopération avec leurs partenaires, d'action sociale, de lutte contre les discriminations, et d'égalité femme-homme.
- 26. Associer les entreprises à la future "COP Pays de la Loire" pour les impliquer dans la l'élaboration et la mise en œuvre de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la région.** Les entreprises sont un maillon essentiel pour parvenir à atteindre les objectifs fixés en matière d'empreinte carbone. Elles seront donc pleinement parties prenantes de la COP. Elles contribueront à définir les objectifs et mesures à mettre en œuvre et prendront des engagements pour les atteindre.
- 27. Développer une filière régionale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.** Dans le cadre de l'objectif régional d'une couverture énergétique 100 % énergies renouvelables en 2050, la Région veillera à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies renouvelables en combinant toutes les technologies (éolien, solaire, biomasse, réseaux locaux d'énergie, stockage, hydrogène, économies d'énergie,...) et tous les métiers (production, installation, maintenance, valorisation de l'énergie,...).

Investir massivement dans l'innovation et la connaissance

- 28. Relancer le développement des énergies marines renouvelables.** La Région devra s'investir pleinement dans l'identification de zones propices au développement des énergies marines renouvelables (éolien posé, éolien flottant, énergie des vagues) et contribuer davantage à la recherche et développement sur ces technologies mais aussi au développement de l'emploi dans les PME industrielles de cette filière.
- 29. Développer une filière du recyclage, du réemploi et de la réparation.** La Région contribuera à la structuration de la filière en encourageant la création d'un cluster et en accompagnant les acteurs (entreprises, associations, établissement de formation) engagés dans le domaine de l'économie circulaire, en améliorant la sensibilisation des publics et en proposant des offres de formation dédiées.
- 30. Lutter contre l'abandon des friches industrielles.** Nous soutiendrons les collectivités dans leurs projets de réaménagement des espaces industriels à l'abandon sur leur territoire, dans le but de réintroduire de l'activité économique sans consommation de terrain supplémentaire.
- 31. Mettre la transition énergétique au cœur du futur modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.** La Région accompagnera le Port afin d'anticiper les conséquences de la transition énergétique et de la réduction attendue, à court, moyen et plus long terme, des énergies fossiles. Dans une logique d'optimisation des espaces occupés par le Port, elle contribuera à l'accueil de nouvelles activités, en particulier en lien avec les énergies renouvelables, l'hydrogène et l'économie circulaire.
- 32. Utiliser la commande publique comme levier pour l'emploi local, l'innovation sociale et le respect de l'environnement.** Via ses marchés publics, la Région défendra une véritable ambition politique en facilitant le recours aux entreprises de proximité et artisanales, en ouvrant réellement la commande publique aux acteurs de l'ESS, aux entrepreneurs indépendants, aux entreprises adaptées ainsi qu'aux entreprises qui promeuvent l'insertion par l'emploi des personnes en situation de handicap.
- 33. Doubler l'effort régional d'investissement dans la recherche.** Nous affirmerons pleinement le soutien de la Région au secteur de la recherche et l'innovation en donnant la priorité à la transition écologique et énergétique, à la santé, à la transformation de l'industrie, au numérique, mais aussi à la qualité de vie et aux questions sociales, de lutte contre les inégalités et les discriminations, et d'insertion professionnelle.
- 34. Relancer le soutien régional à des projets collectifs de recherche fondamentale dans des domaines prioritaires** (transition écologique et énergétique, santé, transformation de l'industrie, numérique, chimie, physique des matériaux, qualité de vie et questions sociales). Nous veillerons à soutenir particulièrement l'emploi scientifique notamment des jeunes chercheurs et le développement des grandes infrastructures de recherche.
- 35. Renforcer les coopérations interrégionales autour des filières stratégiques.** La Région facilitera les coopérations d'entreprises, de laboratoires de recherche, les pôles universitaires, les collectivités autour de grands projets tels que l'industrie, la mer et les énergies marines renouvelables, l'alimentation, l'hydrogène, le numérique... Elle renforcera les coopérations entre les pôles universitaires autour de ces thématiques ainsi que l'implication des acteurs de l'ouest de la France dans les réseaux et projets européens de recherche et d'innovation.
- 36. Financer 10 grands projets collectifs autour des enjeux de demain :** mobilité décarbonée (dont avion et transport maritime verts), médecine personnalisée, usage du bois dans la construction et la vie quotidienne, design et écoconception, alimentation durable...
- 37. Se fixer pour objectif le doublement du nombre de TPE-PME impliquées dans les pôles de compétitivité et les clusters régionaux et leur donner accès à l'innovation.** Cet objectif permettra d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de notre région et d'améliorer le maillage d'entreprises et start-up innovantes.

- 38. Créer un fonds souverain commun aux régions de l'ouest.** Ce fonds aura pour mission d'aider les entreprises innovantes à grandir plus vite en restant ancrées dans le territoire.
- 39. Développer un programme régional de recherche & développement à destination de l'industrie agroalimentaire régionale.** Au travers d'un plan de soutien à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à l'inclusion de nouvelles exigences dans les marchés publics (ex. restauration scolaire), la Région soutiendra spécifiquement l'innovation des entreprises agroalimentaires vers toujours plus de qualité.
- 40. Faire de la Région Pays de la Loire l'ambassadrice des filières stratégiques à l'échelle européenne et internationale.** Afin de soutenir l'internationalisation de nos entreprises et de la recherche, la Région défendra un partenariat fort avec l'Union européenne et ses différents organes. Elle jouera également pleinement son rôle afin de faire rayonner les entreprises et les chercheurs de son territoire au plan international (organisation et participation à des salons et colloques internationaux pour promouvoir les savoir-faire régionaux, etc.)
- 41. Inciter toutes les entreprises régionales à s'engager dans la RSE et accompagner les démarches d'entreprise à mission.** La Région et son agence accompagneront les entreprises qui souhaitent "repenser leur place au sein de la Société" (formations, soutien à l'innovation, aide au développement d'une stratégie bas carbone et financement de bilans carbone, prestations de conseil et d'expertise, etc.)

Développer l'économie de proximité et l'attractivité des territoires

- 42. Soutenir la création de 100 tiers-lieux sur l'ensemble du territoire afin de favoriser la création et les projets collectifs.** Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Ils regroupent, au même endroit, une grande variété d'acteurs et de services dont des fablabs. Nous soutiendrons les porteurs de projets qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou de collectivités. Nous apporterons un soutien renforcé aux tiers-lieux devenant des « maisons des projets » en accompagnant les projets individuels, culturels et de création d'entreprises.
- 43. Un plan vitalité rurale pour renforcer le commerce et l'artisanat de proximité.** La Région cofinancera le soutien aux démarches collectives, les opérations de requalification commerciales ou de zones d'activité, la construction, la réhabilitation, l'extension ou l'acquisition de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales indépendantes et fournira des aides en ingénierie via l'Agence économique régionale.
- 44. Lancer un plan de soutien à l'innovation dans l'économie de proximité** donnant la priorité aux projets collectifs permettant de croiser des compétences, de développer de nouveaux produits et services, de développer la numérisation des petits commerces et de renforcer les coopérations à l'échelle d'un bassin de vie, d'une commune ou d'une zone d'activité.
- 45. Garantir aux Ligériennes et Ligériens l'accès à une alimentation sûre et saine, à des prix accessibles et justes pour les producteurs.** En agissant sur le développement des circuits-courts, en fixant l'objectif de 100 % d'alimentation locale et de qualité dans les restaurants scolaires, en initiant un plan ambitieux de formation des agriculteurs aux techniques de l'agroécologie, ou encore en facilitant l'installation des agriculteurs, la Région portera une ambition forte pour guider l'ensemble de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, vers toujours plus de qualité.

- 46. Mieux mobiliser les dispositifs régionaux d'accompagnement à la création d'entreprise en les orientant notamment vers l'artisanat et le commerce de proximité.** En adaptant certains dispositifs existants et en sensibilisant les acteurs l'artisanat et le commerce de proximité, nous porterons pour ambition de développer l'entrepreneuriat dans ces deux domaines.
- 47. Soutenir la création de dépôts logistiques mutualisés sur les territoires et des « places de marché collaboratives »** (sites Internet) pour les commerces de proximité, et défendre au niveau national un moratoire sur les implantations de plateformes de e-commerce de plus de 3 000 m².
- 48. Faire des Pays de la Loire, une région phare du tourisme durable.** Assurer une activité économique viable offrant des emplois et des retombées socio-économiques équitables tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Accompagner les professionnels du tourisme pour assurer leur promotion.
- 49. Développer le tourisme vert et rural.** Travailler à la mise en réseau des acteurs du tourisme en milieu rural et apporter un accompagnement spécifique pour aider les acteurs à développer une stratégie de communication numérique.
- 50. Initier dès juillet 2021 un plan de sortie de crise pour la culture de 4 M€ en concertation avec les collectivités territoriales et les pôles régionaux.** Ce plan visera notamment à soutenir les entreprises et associations culturelles (équipes artistiques, festivals, plasticiens, galeries d'art etc.) pour la reprise de leurs activités.